eté 2021

N° 38

LE P'TIT TAMBOUR

Journal d'information de Saint-Martin de Clelles

sommaire

P2 Equipe communale : départs et arrivées ; Coupe affouagère.
P3 Le budget ;
P4 Appel au civisme, les élections 2021 ;
P5 Agenda ;
P6 Camping ; Camion Pizza ;
P7 Expo arbres et forêts ;
P8 Ballades poétiques
P9 Expo Mont-Aiguille ; Vidra ;
P10 et p11 les Sentiers du Possible ;
P12 Loi Mobilités ;
P13 Grange Martin ; Espaces de travail
P14 Commission Forêt ;
P15 Commissions Transition écologique et Alimentation ;
P16 Parc Naturel du Vercors ;
P17 Centrales Villageoises du Trièves ; le retour de l'Ambroisie,
P18 et 19 Le coin des jardiniers ;
P19 La question mystère ;
P20 Infos diverses ;

Le mot du maire

Un an déjà. Nous savons tous que le temps passe très vite lorsqu'on est occupé… Et occupés nous l'avons été. En dépit de cette pandémie qui continue d'hypothéquer notre vie quotidienne. Nous avons déploré tout au long de cette année de ne pouvoir organiser des réunions publiques pour partager et échanger.
A ce stade, les informations dont nous disposons nous permettent d'envisager la tenue d'une réunion publique dont les détails pratiques figurent à l'agenda.

Durant cette première année, nous avons voulu prendre le temps de :

- Comprendre et connaître afin d'être à même de définir des priorités pertinentes en regard des besoins de la commune et de ses habitants.
- De décrypter l'essentiel des rouages administratifs et budgétaires afin de protéger au mieux les intérêts de notre village et des employés municipaux qui concourent à maintenir et embellir notre cadre de vie.
- D'appréhender les subtilités de certains équipements techniques comme la chaufferie du bâtiment communal par exemple, afin d'atteindre l'efficience attendue de cet équipement complexe qui représente un investissement important.
- De négocier avec les services de l'Etat et du Département concernant le délicat dossier de l'assainissement collectif du centre bourg.

La réunion publique à venir permettra d'échanger sur ces sujets.
En attendant de pouvoir nous retrouver nous vous souhaitons une belle et lumineuse fin d'été.

L'officiel de la commune

DEPARTS ET ARRIVEES

La commune de Saint Martin de Clelles a la chance de pouvoir employer quatre personnes, de quelques heures au temps complet.
Cet article est l'occasion pour nous de les remercier et de leur témoigner notre reconnaissance pour la qualité de leur engagement au service de la commune et de ses habitants.
Nicolas MILLON a saisi l'opportunité d'un poste ouvert au sein de la Communauté de Communes du Trièves.
Nous sommes contents que ses projets professionnels puissent continuer à évoluer sur le territoire du Trièves qu'il affectionne. Nous avons côtoyé son sourire et son humanité durant ces années passées.
Nous lui souhaitons une longue et belle route professionnelle.
Au terme de la procédure de recrutement que nous avons lancée lorsque Nicolas nous a informé de son départ, c'est la candidature de Gérald PAQUIER qui a été retenue. Sa connaissance de la commune et son expérience professionnelle nous ont convaincus.
Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue et de bénéficier de son expertise.
Voici donc, par ordre alphabétique, l'équipe de nouveau au complet :

Marion BURGARD : incontournable secrétaire de la mairie qui illumine le bureau de son sourire et de sa bienveillance attentive et scrupuleuse.

Laurence GIRAUD : notre "fée du logis" énergique et joviale.

Nadège NOUGUIER : douce, rigoureuse et très appréciée des petits et grands , elle sécurise les parcours de nos enfants dans les bus scolaires.

Gérald PAQUIER : son dévouement et son engagement sans faille n'ont d'égal que sa "grosse voix" qui résonne désormais dans le village et les hameaux sur lesquels il veille farouchement.

A cette équipe de "permanents" il convient d'ajouter Morgane, Aurélien et Bruno, stagiaires du foyer ALHPI qui prêtent main forte avec enthousiasme et bonne humeur.
Merci à tous, sans lesquels nous serions totalement démunis.

DEMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

En raison des incompatiblités entre le statut d'élu et leurs obligations professionnelles, Gérald Paquier et Sébastien Brogli ont été contraints de démissionner du conseil municipal.

Coupe affouagère à venir :

Une coupe de résineux doit être effectuée à l'automne. A la suite de cette coupe, les grumes de feuillus seront mises à disposition au lieu-dit Les Ruines à Trézanne : environ 30 € le m3 (1.2 stère) ; Si vous êtes intéressé(e)s, merci de vous inscrire en mairie.

Le budget, des projets, quelques achats d'équipement

Tous les exercices budgétaires sont essentiels. Cependant, le premier budget d'un mandat revêt une importance particulière. Il faut comprendre avant de concevoir pour agir.

Nous avons voulu ce **premier budget "raisonnable"** afin de conserver toutes les marges de manoeuvre possibles, en particulier s'agissant des investissements dans les années futures (assainissement du centre bourg, local communal, Grange Martin...).

Nous souhaitons par ailleurs conserver le plus possible d'autonomie concernant l'entretien des voiries, fossés, réseaux et autres bâtiments communaux. C'est pourquoi nous équiperons progressivement la commune des matériels nécessaires. Certes, cela impliquera des dépenses **d'investissement**. Nous utiliserons bien entendu, tous les "ressorts" financiers à notre disposition pour minimiser les dépenses de la commune. En l'occurrence, les **subventions** qui peuvent être sollicitées auprès des différentes institutions, constituent une opportunité que nous ne nous priverons pas de saisir. A terme, l'objectif consiste à ne plus être contraints d'avoir recours systématiquement aux prestataires extérieurs dont les coûts finissent par gréver trop lourdement le budget.

Nous travaillons également à développer des achats de matériels en commun avec les communes avoisinantes de manière à réduire les coûts en mutualisant les moyens. L'entraide dans nos territoires ruraux a toujours été l'un des moyens de sauvegarder notre autonomie.

Pour cette année, le onseil Municipal dans sa majorité a opté pour la reprise du **déneigement** qui était assuré depuis trois ans par la Commune de Saint Michel les Portes dont le concours a été précieux durant ces trois années.

Il sera désormais assuré par le GAEC des Vorsys avec lequel la commune a signé une convention. Les montants engagés sont moindres qu'auparavant. Françoise Gross reste la conseillère municipale à contacter si vous deviez signaler des problèmes particuliers en la matière. Nous avons dû acquérir le matériel nécessaire (une lame biaise et une sableuse gravilloneuse) et revendre l'étrave existante trop lourde et trop encombrante dans certaines de nos rues. Cet achat représente un montant de 22 350 €HT.Nous avons obtenu une subvention auprès de la "Conférence des Territoires" d'un montant de 10.057€. Cette subvention vient s'ajouter à la somme de 2.700€ produite par la revente de l'ancienne étrave. Nous parlons ici des montants hors taxes, puisqu'un mécanisme financier de compensation prévu dans les lois de finances, nous permet de recouvrir les montants de TVA lorsque nous achetons des matériels. Le coût du nouveau matériel pour la commune est donc de 9.593€HT soit l'équivalent de deux années de prestation par Saint Michel les portes.

En outre, peut-être avez-vous eu l'occasion de voir passer sous vos fenêtres un **petit tracteur tondeuse**. C'est le deuxième équipement acquis cette année. En effet, la tondeuse "à main" tombait fréquemment en panne et menaçait de "rendre définitivement les armes" malgré les talents de "réparateur tout terrain" de Gérald. Il devenait indispensable de prévoir son remplacement. Il est apparu raisonnable d'acquérir un outil plus adapté au regard des superficies à traiter. Nous avons donc investi dans une tondeuse auto-portée d'un montant de 3.800 €HT.

Vous aurez sans doute constaté que désormais, tous les chemins d'accès aux jardins en contrebas du village sont régulièrement entretenus ; facilitant ainsi les déambulations fréquentes durant les périodes de printemps et d'été.

Enfin, le programme de travaux permettra cette année, de reprendre quelques **canalisations**, à l'entrée du bourg ainsi que sur la route des scées, facilitant ainsi l'écoulement des eaux.

La réparation du tablier du **pont du Fioul** devrait intervenir en fin d'année après l'éventuelle obtention de la subvention sollicitée auprès de la Conférence des territoires.

C.C

Appel au civisme
et nouveaux arrêtés municipaux en préparation :

LE BRUIT :

C'est l'été... et avec "l'actuel déconfinement", la tendance pour tout le monde est à la fête !... C'est un lieu commun de dire que " c'est envers le "bruit des autres" que l'on est le moins tolérant "... Nous devons collectivement faire un effort pour adapter nos comportements et réduire nos bruits domestiques, particulièrement en été lorsque les fenêtres sont grandes ouvertes. Le challenge d'une coexistence apaisée au village réside dans un savant équilibre entre une tolérance "partagée" et une considération pour la tranquillité d'autrui... **Le plaisir de vivre dans le village est l'affaire de tous.**

Pour mémoire, la réglementation fixe des limites aux bruits ("décibels autorisés") pour nos véhicules, tondeuses, tronçonneuses, musique, etc...
Il est toujours bon de se rappeler que, même durant la journée, les bruits peuvent constituer un "tapage diurne" gênant pour les voisins, susceptible d'être verbalisé.
Ci-dessous les horaires "réglementaires" pour nos activités domestiques bruyantes :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,
- les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Merci de les respecter.

LES CHIENS :

Il est important également de ne pas laisser divaguer nos chiens. Des incidents, sans gravité pour l'instant, sont d'ores et déjà à déplorer dans le village. Le conseil municipal a validé le principe d'un arrêté municipal imposant le port de la laisse dans la commune. Celui-ci doit être pris dans les semaines qui viennent.

LE STATIONNEMENT DES VEHICULES :

Il est primordial en outre de tenir compte des stationnements réglementaires des voitures afin de ne pas entraver la libre circulation des usagers et le passage éventuel des véhicules de secours. Le conseil municipal a validé le principe d'un arrêté limitant le stationnement du 1 au 222 route du Val d'Orbanne, associé à une redéfinition de places autorisées marquées au sol. Celui-ci doit également être pris dans les semaines qui viennent.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin :

- La participation est restée meilleure à St Martin de Clelles et globalement dans le Trièves, comparée au niveau national (33%). Elle est restée presque similaire pour les deux tours (61.1% et 62.5%). Même s'il est moins marqué à Saint Martin de Clelles, force est de constater un désintérêt croissant pour le processus électoral. Il faut espérer que la fin des périodes de confinements successifs marquera un regain d'intérêt pour la vie publique.

- Aux départementales sur notre canton F.Puissat et F.Mulyk ont été réélus avec 62.38% au deuxième tour devant M.Douillet et F.Mauberret. Le président sortant JP.Barbier a été reconduit à la tête du département avec une équipe renforcée. Aux Régionales, la liste de L.Wauquiez arrive en tête au deuxième tour (55,2 %) devant la liste fusionnée de gauche et écologistes de F. Grébert (33,6 %) et le RN de A.Kotarak (11.19%). Le président sortant L.Wauquiez est reconduit.

Au Village

Agenda :

- **Mardi 31 aout** à18h30 en salle Eloi VILLE : Réunion avec les associations
  - bilan et organisation de la nouvelle saison d'activités à la salle Eloi Ville ;

- **Samedi 4 septembre,** de 10 h à 12 h : Réunion publique
  - information/échanges à l'issue de cette première année de mandat : les réalisations, les projets...

  Le "Pass Sanitaire" sera obligatoire au-delà de 50 participants. Si le contexte sanitaire le permet, nous pourrons partager un apéritif pour clore cette réunion.

Les Faucons nouveaux sont arrivés

Plusieurs couvées de petits faucons crécerelles sont arrivées à terme dans nos clochers d'église, nos hangars de ferme, etc. Vous avez tous déja vu ces petits faucons faire du vol stationnaire, en chasse, au dessus des champs.

Leur régime alimentaire ? : souris, mulots, campagnols...

Ils participent à la régulation des populations de rongeurs. Outre leur beauté, ils sont par conséquent des alliés efficaces pour l'agriculture et nos maisons.

Le Camping

- Le camping de la Chabannerie est réouvert depuis le 1er Mai. La saison dernière a été réussie et les retours clients sont encourageants. Cette réouverture s'effectue sur les mêmes bases, avec une restauration et des animations musicales.
- Le **snack** est ouvert de 9h à 12h et de 14h45 à 21h . Pas de restauration le mardi soir.
- La **piscine** est ouverte aux personnes ayant acquitté une facture de camping ou une facture de snack dans les limites de capacité du lieu. (il est rappelé que l'assurance ne couvre pas l'accès à la piscine en dehors de ces dispositions).

Travaux au camping

Les travaux ont été achevés mi mai 2021, permettant d'améliorer le fonctionnement du camping et l'accueil : réfection de toiture de bâtiment, des sanitaires, de la cuisine du snack, réparation des équipements de la piscine.
L'équipe municipale continue d'investir pour la pérennisation du camping, lieu d'activité économique et de vie sociale appréciées au village...

Programme des repas/concerts du mois d'Août

(sur réservation : 20€/pers - tel Sebastien 06 24 34 85 54)

- dimanche 22 aout : Atelier marionnettes, spectacle et jeux pour tous (à confirmer) ;
- samedi 28 aout : Melan'co - jazz/blues et folk .

Et tous les Mardis soirs,
à l'entrée nord du village : "*c'est... pizza !...*"

organisé par SM'ART

Exposition «ARBRES ET FORETS »

entre le Mercredi 18 Aout et le Mercredi 25 Aout 2021

Salle Eloi Ville – St Martin de Clelles (tous les jours sauf dimanche de 15 à 18h) : Photos, Peintures, Sculptures, Textes... Respect des règles sanitaires

Le nom de St Martin de Clelles sur le territoire Trièves (Sud Isère) est maintenant attaché à la Poésie. Notre village veille à promouvoir la poésie en milieu rural par une action constante et originale avec l'association SM'Art. Pour la 11e année nous proposons des balades, exposition…avec le label « Village en poésie ».

L'Equipe des « balades poétiques » fait partie de l'Association SM'Art , et a le soutien de la commune de St Martin de Clelles

sm'art — Village en Poésie — COMMUNE de St MARTIN de CLELLES

www.saintmartindeclelles.fr

A noter : ***Assemblée Générale de SM'Art***

le samedi 11 Septembre à 14h30 Salle Eloi Ville :

- Discussions sur les actions de la saison 21-22 ;
- et renouvellement du bureau ;
- suivie du pot de l'amitié.

organisé par SM'ART

Balades poétiques de Mai à Octobre 2021

Le principe de ces « balades » est de suivre un itinéraire fléché, agrémenté de textes poétiques. Les poésies sont installées sur des plaques, à soulever pour découvrir les textes à chacune des bornes.

Circuit 1 (Vert) : « ARBRES ET FORETS» (Départ face à la Mairie, descendre vers la passerelle du Chardon, suivre le chemin des jardins, puis le sentier des terrasses et remonter vers la route des Scées, puis revenir vers le village. (boucle durée 1h30, 15 stations, facile).

Circuit 2 (Bleu) : « EN HOMMAGE A GEORGES BRASSENS» (Même départ que le circuit 1 puis bifurcation vers le hameau des BEYLLOUX : Aller retour par le même chemin (durée 1h00, 10 stations, facile).

Circuit 3 entre Trézanne et Darne (aller et retour)

Circuit 3 (Orange) : «GEORGES SAND et la nature » (Départ Hameau de Trézanne vers le Col de Papavet, Montée 1h , descente 3/4h , 10 stations, moyen).

Cabine Poétique : à coté de la halle en écoute libre
Halle : une quarantaine de fanions pour la poésie et la réflexion
Déambulation : le vendredi 25 juin à 18h : Départ de la Halle en suivant le circuit 2 en hommage à Georges Brassens et en chantant.

Balade poétique
St-Martin-de-Clelles

Une Exposition en Trièves
Mont Aiguille le "Roi"
du 24 juillet au 8 aout 2021

Le Mont AIGUILLE, montagne emblématique du Dauphiné et du Trièves, une des "Merveilles du Dauphiné", berceau de l'alpinisme, est immortalisé par quantité d'artistes reconnus ou amateurs, photographié de toutes parts et par tous, habitants, voyageurs ou touristes.

Cinq galeries d'art éphémères :

Les habitants du Trièves et leurs amis d'ailleurs, de tous âges, ont été sollicités pour prêter, le temps d'une exposition, tableaux, aquarelles, dessins, sculptures, photographies d'art, poèmes sur le Mont Aiguille...

L'exposition vise à montrer la diversité des représentations du Mont Aiguille, avec une multitude de techniques : huile, pastel, aquarelle, photographie, poème, vidéo, etc. et l'appropriation de cette montagne si particulière par les Trièvois eux-mêmes. Grands artistes et amateurs se côtoient ainsi avantageusement.

Cette exposition unique rend hommage à ce sommet et à tous ceux qui l'aiment, à travers presque 250 œuvres originales, réparties en cinq lieux simultanément, du 24 juillet au 8 aout 2021, tous les jours de 15h00 à 19h00 :

* Châtel en Trièves : salle du temple de St Sébastien ;
* Chichilianne : ancienne cure (Relais d'information) ;
* Clelles : Mairie - salle des mariages ;
* Roissard : hameau de Maissenas à la Grange Cotte ;
* St Michel les Portes : Mairie - salle des mariages ;

SE RENDRE A VIDRA...

Après avoir signé en 2018 le jumelage avec le village catalan de Vidrà, et la visite d'une trentaine de catalans en Juillet 2019, nous souhaitons à notre tour rendre visite à Vidrà et ses habitants pour faire vivre les contacts amicaux liés.

Nous enquêtons pour savoir qui serait intéressé pour participer à ce voyage à l'automne 2021(week-end du 2-3 Octobre ou 23-24 Octobre) ou au printemps 2022.

Merci de nous signaler votre intérêt, soit en nous contactant, soit en contactant le secrétariat de Mairie.

Eugénie, Robert.

LES "SENTIERS DU POSSIBLE"

Interview de Christian Dienot

Jean-Jacques Sibille : Bonjour Christian, tu développes depuis quelques années une activité à destination d'un public particulier, peux-tu nous expliquer ce que sont « Les sentiers du possible » ?

Christian Diénot : « Les Sentiers du Possible » sont l'aboutissement d'un parcours professionnel dans le domaine de l'accompagnement de personnes en situation de handicap. En effet depuis 1996 j'ai eu l'occasion de travailler au contact de différents publics, par exemple, auprès de jeunes dans un Institut Médico Professionnel, d'adultes dans une association d'insertion et dans un centre de formation pour personnes déficientes, avec différents instituts et familles.

Jacques Sibille : Tu encadres et accompagnes ces personnes dans quels types d'activités ?

Christian Diénot : Si c'est d'abord avec ma formation initiale dans le domaine du paysage, que j'ai encadré différents publics dans des chantiers ou atelier, plus tard, j'ai complété ma formation : Brevet d'Etat d'Accompagnateur en Moyenne Montagne. J'accompagne à présent ces personnes dans nos massifs.

Jean-Jacques Sibille : Depuis combien de temps travailles-tu en montagne avec eux ?

Christian Diénot : Je suis diplômé depuis 2011 et cette année-là, avec des camarades de formation, nous avons "monté" l'association « des rêves et des sentes ». Pendant une dizaine d'année, nous avons accompagné des personnes en situation de handicap dans la région. Hauts plateaux, Veymont, Mont-Aiguille…

Jean-Jacques Sibille : Tu as gravi le Mont Aiguille avec des personnes en situation de handicap ?

Christian Diénot : Le handicap n'est pas un obstacle insurmontable : j'ai participé à l'accompagnement d'une jeune femme paraplégique pour l'ascension du Mont Aiguille, accompagné une personne en Joëlette en haut du Grand Veymont,… mais chaque randonnée, même perçue de façon modeste ou moins spectaculaire, est souvent un exploit.

Jean-Jacques Sibille : Comment peux-tu accompagner ces personnes ? Avec quel matériel ?

Christian Diénot : J'évoquais la Joëlette, il s'agit d'un fauteuil tout terrain monoroue qui permet la pratique de la randonnée. Certains d'entre vous la connaissent pour leur engagement bénévole auprès d'associations.

J'ai fait le choix d'impulser « les Sentiers du Possible » pour que cette activité sur le territoire continue.

Les sorties impliquent une organisation solide et l'aide précieuse de volontaires.
Sortir en montagne est toujours une aventure. Chaque sortie génère une énergie collective forte et de belles émotions. Avec « des rêves et des sentes » nous avons aussi impulsé l'activité de tractage de fauteuils tous terrains avec des ânes. C'est à présent « les sentiers du possible » qui a pris le relais de ces activités.

A Saint Martin, vous devez croiser souvent Grisou et Grisor, nos deux ânes. Avec ou sans matériel spécifique en fonction des besoins des participants, ils ont déjà accompagné des centaines de personnes dans nos montagnes.

Jean-Jacques Sibille : Tu organises donc des sorties à la journée ?

Christian Diénot : Tout est possible en fonction du projet : sortie à la journée, bivouacs, séjours itinérants.

L'objet de l'association «Les Sentiers du Possible » est justement là : permettre à tous d'accéder à la montagne. Quel que soit le handicap ou la fragilité, il est possible d'organiser une aventure en montagne.

Jean-Jacques Sibille : Quel type de handicap pouvaient avoir les personnes que tu as dèjà accompagnées ?

Christian Diénot : J'ai rencontré et accompagné des personnes sourdes, aveugles, autistes, déficientes mentales, polyhandicapées, en rééducation mais aussi des personnes âgées ou en convalescence.

Jean-Jacques Sibille : Quels sont tes projets à présent ?

Christian Diénot : « Des rêves et des sentes » a été dissoute en raison d'un changement d'orientation professionnelle de ses fondateurs. Mon projet est de développer des sorties avec les EPHAD, les foyers d'accueil mais aussi avec des familles ou groupes d'amis dont un des membres est en situation de mobilité réduite ou non.

Je prépare par exemple un stage ouvert à tous « Randonnée-Chant » sur les hauts plateaux début septembre et réfléchis à d'autres idées pour oser la montagne !

Info Trièves :
Communauté de communes du Trièves

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019

Avant que cette Loi d'Orientation des Mobilités ne soit votée, les Régions pilotaient la compétence Mobilités, elles étaient dites Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). La LOM a instauré la désignation de nouvelles AOM au niveau local (les communautés de communes), avant le 30 mars 2021.

La Communauté de Communes du Trièves (CCT) a donc dû se positionner sur la prise de compétence Mobilités ; soit elle décidait de porter cette nouvelle compétence, soit elle décidait de la laisser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour rappel les transports qui pouvaient être concernés par cette prise de compétence AOM locale englobaient :

1. le Transport à la Demande (taxi à réserver la veille par les particuliers (ligne Château-Bernard--Monestier de Clermont), les Mobilités dites "Douces" ou "Actives" ; Vélos à Assistance Electriques VAE (4 VAE à Châtel-en-Trièves, 20 VAE mis à disposition par la Communauté de Communes du Trièves) ; véhicules électriques à louer Citiz (présents à Mens) ; des navettes communales (Gresse en Vercors--Monestier de Clermont, Treminis--Mens, Mens--Chatel)...
2. Les lignes régulières intra-Trièves et les transports scolaires... dits "transports lourds" auraient pu être délégués à la Région ou au SMMAG (Syndicat Mixte "des Mobilités" de l'Aire Grenobloise).

Quant aux lignes sortant du territoire du Trièves comme les cars 4500/4600 ou le train (Marseille--Grenoble...), elles devaient rester sous gestion de la Région.

Un premier vote s'est tenu le 27 mars 2021 lors du Conseil Communautaire.
Le transfert de la compétence à la CCT a été voté avec 22 voix en faveur du transfert, 17 voix contre, et 1 abstention.

Dans un second temps, les 27 communes ont délibéré au sein de leurs conseils municipaux avant le 27 juin 2021 : 17 communes se sont opposées au transfert à la CCT, 9 communes étaient favorables, 1 commune ne s'est pas prononcée.
Le transfert de la compétence Mobilités n'aura donc pas lieu en Trièves. La Région Auvergne-Rhône-Alpes reste AOM et tous les dispositifs de Mobilités organisés à ce jour localement devront être repris en main par la Région. Quant aux nouveaux dispositifs et services que nous souhaiterons organiser localement, ils devront faire l'objet de nouvelles négociations et conventions avec la Région.

La Commission Transition Ecologie et Mobilités de la CCT avait travaillé cette question depuis fin 2020 avec l'appui juridique et technique du bureau d'étude Mobhilis et l'Association AGIR. Elle continuera à alimenter la réflexion sur les enjeux de Mobilités, sur nos habitudes de déplacement et sur l'évolution de nos besoins, et elle participera à ces futures négociations avec la Région.

Grange Martin : notre "belle endormie"

La Communauté de Communes du Trièves (CCT) a obtenu une subvention pour soutenir une étude sur le **développement du coworking, du télétravail et des tiers lieux d'activités** dans le Trièves. L'étude doit être conduite et le bilan de l'action doit être fourni à la DIRECCTE, co-financeur, avant la fin du mois d'octobre 2021 sauf à ce que la CCT perde le bénéfice de cette subvention.
Contactée, la commune de Saint Martin de Clelles a souhaité participer à cette "étude de faisabilité" en tant que commune "porteuse" moyennant une contribution d'environ 1500 euros. Les communes de Mens, Chatel en Trièves et Gresse en Vercors se sont également positionnées de cette manière.
Ce dispositif n'exclut pas la mise en œuvre future de la subvention "Leader" dont le principe a été validé précédemment s'agissant du projet "5A". Pour autant, nous avons vu là, l'occasion d'inscrire le futur projet d'aménagement de la grange Martin dans une perspective territoriale inclusive.
La CCT a passé un marché. Le bureau d'étude est sélectionné et travaille désormais à réunir la "matière" qui permettra d'avoir une analyse des besoins émergeants sur le territoire du Trièves et de l'agglomération grenobloise avec bien entendu "un focus" spécifique sur les territoires des communes porteuses.
La collecte des informations par le bureau d'étude va être réalisée par le biais d'une **enquête** à laquelle nous pouvons tous participer.

Ci-contre le flyer que vous recevrez prochainement. Vous y trouverez tous les renseignements vous permettant de donner votre avis.

La Forêt, sa gestion... l'ONF et les nouveaux enjeux...

La gestion de notre forêt communale est habituellement assurée par L'ONF (nettoyage, marquage, coupe et revente du bois, affouages (cf : informations dans l'article "coupe affouagère"...).

– Rencontre avec les dirigeants de l'ONF (01/07) : L'ONF "sur le grill" ?
Un groupe d'élus du Trièves est allé à la rencontre des dirigeants régionaux et départementaux de l'ONF pour leur faire part de leur **inquiétude** vis à vis des suppressions prévues de postes d'agents ONF locaux et de l'augmentation annoncée des coûts des prestations de l'ONF.
La commission Forêt de la communauté de communes devra entreprendre une nouvelle concertation des élus locaux pour préciser une v**ision long terme de la gestion des forêts** du Trièves, en vue d'un nouveau rendez-vous avec l'ONF.

– Nouvelle contribution pour les communes forestières ?
L'association des communes forestières, dont notre commune est adhérente, a reçu par ailleurs un courrier de l'Etat demandant une augmentation de la contribution des communes. Nous avons voté en Conseil Municipal une motion manifestant notre désaccord concernant ces mesures.

– Commission Forêt de la CCT : du travail fait... et restant à faire...

- Visioconférence (04/03) : Les techniciens ONF ont exposé les menaces du réchauffement climatique et des sécheresses sur les forêts et leur régénération. Les expérimentations "d'adaptation" en cours par l'ONF et financées par le récent Plan de Relance de l'État (replantation d'espèces ou variétés plus résistantes à la sécheresse) ont également été expliquées.
- St Maurice en Trièves (06/05) : un agent de l'Office Français Biodiversité (OFB) nous a montré les dégâts occasionnés par les cervidés dans les forêts et les menaces sur les replantations en cours ;
- Tréminis (06/07) : Visite de la Scierie Barthalay et information sur la filière bois

La Scierie Barthalay est une "grosse scierie" à l'échelle du Trièves et très moderne (gros volumes de grumes traités et gros investissements en modernisation). L'essentiel du bois traité est local (100 km) et les produits transformés sont distribués sur le sud-est du pays. Après une évolution européenne et mondiale du marché et du cours du bois qui a mis en difficulté les professionnels du secteur (fermetures de scieries...), la situation semble s'améliorer pour nos scieries et bûcherons : les cours, la demande et l'activité redémarrent. Pour autant, des "bizarreries" inquiétantes du marché mondial du bois perdurent (exportations-transformation-réimportations) ;
De plus, la régénération et les replantations sembleraient insuffisantes pour alimenter les forêts qui constitueront la "ressource Bois" de demain.

– Le thème de la forêt très en vogue :

Nombreuses animations ont eu lieu dernièrement sur la forêt, sa gestion et son exploitation, le travail des bûcherons et scieurs, sous l'égide de communes, des professionnels ou du Parc du Vercors... (voir, entre autres https://www.parc-du-vercors.fr/parc/vis-ma-vie-de-bucheron-16-juillet-au-20-aout)

Commission Transition Ecologique

•

TEPOS, quelles suites ? (24/06 : évaluation et perspectives) :

• Cette Journée de travail organisée par la Commission Transition CCT avec l'appui du président de la CCT a regroupé une cinquantaine de participants, dont des représentants d'institutions diverses (Ademe, Chambre de l'Agriculture, ONF...), des techniciens (CCT et bureau d'étude Environnement), des acteurs locaux (filière bois-énergie...), associatifs, etc.

• Le bilan de l'opération Tepos-Tepcv fut très riche en termes de projets réalisés, d'aides financières et techniques (production d'énergie et d'isolation d'habitat).

• Le bilan sur les perspectives est un peu plus sombre avec le tarissement des fonds d'aides aux territoires (fin de Tepos-Tepcv). De nouvelles sources de financement devront être trouvées pour les futurs projets. Les Plans de Relance sont une piste avec les budgets européens déjà connus. Ce sera le principal objectif de la commission Transition de la CCT et de l'équipe de techniciens investie sur ce thème. L'Ademe et l'Ageden réitèrent leur appui et les dispositifs d'accompagnement aux projets.

Commission Agriculture et Alimentation

et

• Dans le cadre du **Projet Alimentaire Inter-Territorial** (PAIT), un Mois de la Transition Alimentaire 2021 est organisé par la CCT et les professionnels du secteur pour valoriser et dynamiser les projets innovants en matière d'adaptation du système agricole et alimentaire et pour accompagner les changements de comportements... au champ, au magasin, à la cuisine ou au restaurant...

• Ce Mois de la Transition Alimentaire 2021 aura lieu du 22 septembre au 30 octobre 2021. Il proposera un programme d'actions diversifiées (visites, ateliers, conférences, projections, repas...) à destination de toutes et tous. Il constituera aussi un espace de concertation pour les élus et les socioprofessionnels sur les enjeux du PAIT.

Info : l.scrimgeour@cdctrieves.fr ; www.cc-trieves.fr ; www.pait-transition-alimentaire.fr

• **Foncier Agricole, Transmission et installation de jeunes agriculteurs**

D'autres thèmes cruciaux et récurrents dans le soutien à l'agriculture locale demeurent : sauvegarde du Foncier Agricole, transmission des exploitations de nombreux agriculteurs bientôt à la retraite et installation de jeunes agriculteurs. La commission Agriculture reste mobilisée sur ces sujets aux côtés de la Chambre d'Agriculture et de SITADEL.

Info : L. Tiollier : 06.45.72.80.93 lucie.tiollier@isere.chambagri.fr.

Quelle Foire 2021 :

L'association Trièves Transition Ecologie est aussi en train de préparer le programme de la nouvelle édition revue et augmentée de "Quelle Foire" prévue du 17 au 23 octobre 2021.
Le programme sera composé d'actions (balades-visites, animations-démonstrations, films-conférences-débats, repas, musique-bal..), organisées par diverses associations locales sur les thèmes de la transition écologique en milieu rural (des projets et des réalisations concrètes)... Info sur www.quellefoire-trieves.fr.

Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Les chantiers d'été des écogardes :

• Comme chaque année l'équipe des écogardes du Parc du Vercors met en oeuvre des chantiers de restauration et de sécurisation sur les itinéraires balisés de promenades et de randonnées sur le territoire.

L'inventaire des arbres remarquables se poursuit !

• Le Parc du Vercors s'est engagé dans un inventaire participatif d'arbres remarquables depuis le mois de janvier 2021 : Vous remarquez un arbre qui "sort du lot" à vos yeux. Alors, ce sera un arbre remarquable ! (formes particulières, cavités, etc.) Partager vos trouvailles via l'adresse mail : participation@pnr-vercors.fr en envoyant la localisation de l'arbre (avec les coordonnées GPS), des photos de l'arbre (dans son ensemble et les détails intéressants).

• Une Valorisation de ce travail sera organisée pour le samedi 18 septembre avec la rédaction d'une plaquette.

RICE et économies d'Éclairage Public :

• **Le projet de Réserve de Ciel Étoilé (RICE)**, mené par le PNRV et TE38, a pour objectifs de faire la promotion des économies d'électricité en Éclairage Public et celle de la réduction de "pollutions lumineuses" nuisibles à la santé (sommeil) et à l'environnement. Les opérations de diagnostic sont en phase finale et celles de sensibilisation et de valorisation touristique sont en diffusion.
Info : https://www.parc-du-vercors.fr/cielnocturne

• Plusieurs communes ont déjà démarré des expérimentations d'extinction ou de réduction nocturne d'Éclairage Public. Les nouveaux équipements d'Éclairage Public, financés en partie par TE38, permettent de plus en plus de moduler finement l'Éclairage Public et de l'adapter au plus près des besoins. A l'issue de ces phases d'essai, des bilans et perspectives seront partagés.

Les "Valeurs Parc" : de nouveaux labels pour favoriser les produits locaux

Tous les agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, apiculteurs du territoire du Parc du Vercors et communes associées peuvent potentiellement bénéficier de la nouvelle marque de valorisation "Valeurs Parc". Les Produits et modes d'exploitation sont couverts par un référentiel de critères agréés. Sont actuellement référencés :

- les produits laitiers fermiers et viandes des bovins, des ovins et des caprins ;
- les produits des pisciculture ;
- les plantes à parfum, aromatiques et médicinales… et récemment le miel.

37 bénéficiaires sont agréés à ce jour sur le territoire Parc.
==> renseignements auprès de : jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr

Relation des communes avec Le PNRV :

• Un Prochain rdv est programmé cet automne entre communes adhérentes et le PNRV au sujet des apports du PNRV aux communes.

Énergies renouvelables :
Les Centrales Villageoises du Trièves (CVT)
accompagnent l'autoconsommation sur le Trièves :

Une trentaine de personnes sont venues chercher informations et conseils lors de cette première réunion sur l'Autoconsommation Individuelle (ACI) à St Martin de Clelles le 9/05. Les matériels récents de production photovoltaïque d'électricité ont été présentés, de même que les modalités de montage en auto-installation, les courbes d'amortissement financier, etc... Le plan d'accompagnement par CVT pour les candidats à l'auto-installation a également été exposé et un achat groupé de matériels a été organisé ;
==> Info sur le site de CVT : https://centrales-villageoises-du-trieves.fr/

Une deuxième Journée de formation sur l'ACI a été organisée le 19/06 à Roissard : Plusieurs ateliers d'auto-installation ont permis de familiariser les futurs auto-installateurs avec les matériels (panneaux photovoltaïques, onduleurs, boitiers de protection électrique, système de montage au sol ou sur les toits, câblages, etc) , et les mesures d'optimisation des "production-consommation" ;
Les premières livraisons et auto-installations ont démarré mi-juillet 2021.

Les Centrales Villageoises du Trièves sont une société coopérative (SAS) et une opération d'augmentation de capital est en cours. La "participation" est ouverte aux particuliers et aux collectivités.
=> info sur https://centrales-villageoises-du-trieves.fr/participer/).

Ambroisie : *le Retour !*

Voici de nouveau revenu le temps des **pollens hyper-allergéniques** de l'ambroisie, cette plante invasive suivie par l'agence régionale de la Santé depuis plusieurs années (https://ambroisie.fredon-aura.fr/).

Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma). Elles commencent en général vers la mi août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

L'ambroisie est très implantée sur la vallée du Rhône, sur Lyon, Valence, Montélimar, moins sur Grenoble, peu sur le Trièves et essentiellement sur la RD1075 et sur les entrées de hameaux, où **elle doit continuer à être arrachée et détruite.**

Contact : D.Bret, G.Paquier

Le coin des jardiniers

Vous avez pu le lire dans le précédent numéro que nous annoncions un mois de Mars clément et nous vous encouragions à semer " joyeusement", sans aucune inquiétude. *Ne nous écoutez plus désormais, votre jardin ne s'en portera que mieux :-)*

Dans ce numéro nous allons parler des purins de deux plantes. L'ortie et la consoude. Ce n'est pas un sujet très original, surtout dans le Trièves ou leur utilisation est devenue une pratique courante. De plus avec la publication des exellentes "Quatre Saisons du Jardinage" de Terre Vivante, la littérature à ce sujet ne manque pas. Nous allons quand même faire une petite synthèse. A ce propos, vos retours nous feraient plaisir...

Quand on parle de purins en agriculture biologique, il s'agit du résultat de la macération de diverses plantes : ortie, consoude, sureau, tanaisie, ail, etc. Lorsque les agriculteurs parlaient de purin, il n'y a pas si longtemps, il s'agissait des déchets liquides issus des animaux, essentiellemnt l'urine dont l'urée est très riche en azote.

Le purin d'orties

De part sa richesse en azote, il doit être utilisé surtout en début de culture où son action "coup de fouet" semble efficace. Sinon deux ou trois fois, à quinze jours d'intervalle, semble être un bon compromis, mais c'est difficile à évaluer car la concentration en azote suivant l'époque de prélèvement des orties, et le lieu, peut varier énormément. Après il est préférable de passer au purin de consoude, car trop d'azote poussera la plante à fabriquer surtout des tiges et du feuillage au détriment des fruits, bien-sûr, on pense surtout aux tomates, aubergines, concombres, courges etc,

Il est aussi riche en minéraux et oligo-éléments, donc censé améliorer la qualité et la fertilité des sols. Il est très utilisé comme répulsif contre les pucerons et les acariens, comme activateur de compost et comme fongicide.

Préparation : ll faut récolter l'ortie avant sa floraison et utiliser la plante entière (racines comprises). Pour le faire fermenter, on mélange 1kg d'ortie avec 10 litres d'eau.
Une fois prêt : dilution à 10% comme engrais, à 5% en pulvérisation (insectifuge, anti-fongique).

Le purin de consoude

La consoude appartient à la famille des Boraginacées, tout comme la bourrache. Elle mesure en moyenne entre 40 et 80 cm. Ses feuilles sont relativement grandes, épaisses. Ses fleurs en forme de clochettes fleurissent du mai à octobre. Elles peuvent être roses, mauves, blanches ou bleues comme à Saint-Martin de Clelles.

Sa richesse en potasse organique, en phosphore, et aussi en azote associée à des éléments minéraux (bore, cuivre, manganèse, fer…) font de la consoude la plante idéale pour la fertilisation de la plupart des légumes. Si l'azote est nécessaire pour la croissance des feuilles et des tiges vertes, le phosphore pour les fleurs et les fruits, on peut dire que le potassium est nécessaire pour la santé générale de la plante.

Les fleurs de la consoude attirent les insectes pollinisateurs, en particulier les abeillles.

La fabrication du purin est la même que pour l'ortie, les dilutions aussi, à noter que le purin dilué à 5% et appliqué sur les blessures des plantes est un excellent cicatrisant.

La consoude peut être coupée 3 ou 4 fois par an, donc ne vous en privez pas !

La Question Mystère…

Réponse question mystère n° 37

La cloche de la chapellle de Trézanne date de 1762 et était dédiée à Saint Saturnin.

Question Mystère N°38

• Lors de l'hiver 1700 à Saint-Martin au cours de la révision des feux (foyers fiscaux), les contrôleurs constatèrent que tous les hommes valides étaient absents du village et étaient partis pour l'hiver. Où étaient-ils allés et pour quoi faire ?

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat Mairie de St-Martin de Clelles

Marion Burgard

Ouverture au public :
Mardi de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi de 13h30 à 16h30 ;

Secrétariat fermé le mercredi.

Contact :
04 76 34 43 86
mail : st-martin-clelles2@orange.fr web : www.saintmartindeclelles.fr

Mme le maire reçoit sur rendez-vous

Nouveaux arrivants au village :

- Hugo Alberelli, né le 1er juin 2021 ;

- Claire Guillaudin, Caroline Marcel et Lola, la famille Tilman, nouveaux habitants du village depuis cette année.

Bienvenue à Tous !

Petites annonces :

- donne 2 cartouches d'imprimante Canon ref 40 et 41, contacter le secrétariat Mairie ;
- recherche une personne pour garder à domicile à ST Martin de Clelles un petit garçon de 5 ans ; garde de 06h00 à 09h00 les lun/mar/jeu/ven. Temps de travail minimum de 50 heures par mois. Contacter le 06 07 18 63 00.

Nous remerçions :

- Mr Guzzo pour le prêt de sa pelle mécanique et la mise au point du système de son de la salle des fêtes.
- Mr Picca pour avoir capturé un chien errant et l'avoir emmener à la SPA de Veynes. Aux dernières nouvelles, le chien a trouvé de nouveaux maîtres ;
- Mr Zitoli pour l'installation des panneaux électoraux et bien sûr toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place et à la tenue des bureaux de vote.

Bulletin municipal de St Martin de Clelles n°38 - Eté 2021 :
Directrice de la publication : Christine Cholat.
Ont participé à la rédaction de ce numéro : C.Cholat, M.Baveux, D.Bret, JJ.Sibille.